

ARRETE WEYERSHEIM 2025-82

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la demande présentée par la société Artère en date du 18 novembre 2025,

CONSIDERANT que les travaux de branchement sur le réseau d'assainissement et d'eau potable au niveau du 9, rue de Kilstett à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de travaux de branchement sur le réseau d'assainissement et d'eau potable au niveau du 9, rue de Kilstett à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Circulation barrée au droit du chantier. L'accès des riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone de travaux
- Accès piétons maintenu au droit du chantier
- Stationnement interdit dans l'emprise du chantier

Du vendredi 21 novembre 2025 au mardi 25 novembre 2025

Article 2 : Les panneaux réglementaires de signalisation et de déviation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- La société Artère

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 20 novembre 2025

Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

